



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 MARS 2016

L'An Deux Mille seize
Le MERCREDI 09 MARS

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 03 mars 2016, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - MAIRE

PRESENTS = Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine - **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – PIEROZAK Dina – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – MUNIO Bertrand – CHISS Lionel – PULLEUX Sébastien – VANDEWALLE Franck -**CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur MAGNIER Michel donne procuration à Monsieur DUTRIAUX Bruno

Monsieur LEVESQUE Patrick donne procuration à Monsieur CORDIER Dominique

Madame FEDELI Valérie donne procuration à Monsieur CHOQUET Patrick

Madame MACAIRE Aurélie donne procuration à Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Madame MAISON Emilie donne procuration à Madame JUNOD Karine

Madame CAYER Anne-Françoise donne pouvoir à Monsieur CHISS Lionel

Madame FABUREL Christine donne procuration à Monsieur VANDEWALLE Franck

Madame GILLAIN Régine donne procuration à Monsieur DUTHOIT André

Madame DENAIN Véronique donne procuration à Monsieur CRUCET Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 03 Février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT

- Convention de partenariat entre l'ALSH Jacques BAIZE et l'EHPAD « l'Age Bleu »
- Convention de cession de supports de distribution publique d'électricité hors exploitation en concession

FINANCES - DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du projet d'orientation budgétaire des budgets 2016 de la Ville aux membres de l'Assemblée Communale.

I. PERSPECTIVES ECONOMIQUES :

Dans le droit fil des années précédentes, la baisse continue des dotations de l'Etat oblige, sans recourir plus que nécessaire à l'impôt, à innover et à réexaminer nos dépenses.

Ainsi, chaque politique mise en œuvre fait et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

(Exemples : Dispositifs d'aide aux courses, d'aide et d'accompagnement des jeunes au BAFA, d'aides aux relations intergénérationnelles.... comme ce fût le cas pour le ramassage des déchets verts ou l'opération « Croc'sapin »).

C'est pourquoi, en 2015, malgré la hausse du kilowattheure, la ville stabilise ses dépenses d'électricité, tout comme l'eau par l'achat de bacs récupérateurs d'eau.

D'autre part, la Ville accentue lors de ses consultations, la recherche de l'offre la mieux-disante, conformément au code des marchés publics. Le seul critère du prix ne suffit plus ; nous devons impérativement nous assurer que la prestation retenue sera à la hauteur de nos attentes en matière de qualité et de coûts globaux (initiaux, suivi et entretien).

Ce sera le cas pour le renouvellement du marché des repas de la cantine, comme nous avons pu le faire à l'occasion du renouvellement des assurances de la Ville et du renouvellement de notre parc de photocopieurs.

Par ailleurs, l'organisation des services est également revue pour la rendre plus efficiente

(Ex : Messagerie électronique par service, projet de création d'un magasin central pour la gestion des produits d'entretien, formation des agents....)

Ainsi, l'ensemble de ces actions cumulées, aussi symboliques soient-elles (Réduction éclairage public sur la RD 934, achats d'ampoules LED, achats de sondes pour contrôler la température des bâtiments (stade...) sont d'importance et permettent de mieux maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Il s'agit de dépenser mieux et durablement.

Enfin, il y a lieu de rappeler que la Ville a procédé à une redéfinition de sa voirie (De 19, 430 à 29, 283 km) pour obtenir un calcul au plus juste de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Néanmoins, malgré nos efforts, l'effet ciseau qui consiste dans le phénomène d'un accroissement des dépenses et de la diminution de nos recettes, s'amplifie, en raison :

❖ De la baisse des dotations par l'Etat au niveau des recettes (- 67 800 euros / an jusqu'en 2017)

Ce qui correspond à près de 6 points de fiscalité.

❖ D'une réglementation toujours plus contraignantes (Ex : Accessibilité, Document Unique, Plan de sauvegarde etc)

Accessibilité : Montant des travaux (estimation): 272 860 euros HT sur les 6 prochaines années

❖ D'un désengagement toujours plus accru des services de l'Etat

Exemples :

- Création Adto pour pallier l'absence d'ingénierie publique locale
- Fin de l'instruction des autorisations du droit des sols par la DDT

II. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Les Chiffres publiés par le Ministère des Finances pour la Ville de Bresles, sur la base des comptes administratifs, pour l'année 2014, sont encourageants.

A titre d'exemples :

Les charges de fonctionnement sont de 729 euros par habitant pour la Ville de Bresles alors que la moyenne nationale de la strate de population 3 500 – 5 000 habitants est de 1 137 euros.

L'encours total de la dette est de 274 euros par habitant pour la Ville contre 1 056 au niveau national.

Ou, autrement dit, l'annuité de la dette est de 43 euros par habitant contre 131 euros en moyenne pour les communes de même population.

Néanmoins, force est de constater que le contexte national marque une véritable rupture et qu'aussi bonne puissent être les finances de la Ville ; il y a lieu de raison garder et d'anticiper les années à venir.

III. PROJETS 2016 :

Pour l'année à venir nous souhaitons :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2016, en section de fonctionnement, il y a lieu de noter, la réalisation de plusieurs nouveaux projets:

- Mise en conformité des établissements recevant du Public aux normes d'accessibilité (Phase I)
- Mise en place du document unique
- Mise en œuvre du plan de sauvegarde
- Mise en place du dispositif de solidarité et d'aides aux relations intergénérationnelles
- Mise en œuvre du dispositif d'aide à l'accompagnement et à l'obtention du BAFA
- Mise en place du dispositif d'aide aux courses et à la solidarité pour les personnes âgées
- Mise en place du dispositif « Voisins vigilants »

Par ailleurs, il y a lieu de relever la volonté de la Municipalité de maintenir une enveloppe budgétaire identique en direction du monde associatif.

En ce qui concerne la fiscalité, l'objectif est de réaliser une « pause fiscale » pour l'année 2016 malgré de nombreux arguments susceptibles de justifier une hausse, ne serait-ce que d'1%.

Pour ce faire, la Ville attend le résultat des démarches qu'elle a réalisé en fin d'année 2015 auprès des services de la Préfecture pour le recalcul de sa DGF.

Enfin, les autres postes de dépenses visent à être stabilisés au niveau de ceux de 2015.

INVESTISSEMENT

La Ville, soucieuse de son avenir et de son attractivité, dans la droite ligne des engagements proposés par Dominique CORDIER et la liste « Ensemble pour Bresles », lors des élections municipales de 2014, aux habitants de la commune, engagera des travaux d'envergure en cette année 2016, à travers, deux projets structurants :

- La construction d'un Pôle Médical, d'une Halle et de logements afin de mieux dynamiser le centre-ville
- La Création d'un groupe scolaire via la fusion des écoles élémentaires pour garantir à nos enfants les meilleures conditions de scolarité et d'épanouissement.

Ainsi, les crédits proposés pour ces projets au budget 2016 seront principalement destinés à la réalisation des études et autres frais de consultation ou annexes.

Toutefois, en dehors de ces projets, la Ville poursuivra la réalisation de son programme de travaux, par :

- L'achèvement du Parking de la Rue Condorcet
- La création d'un parking, rue du Sac
- La création d'un rond-point, rue du Petit Chantilly
- La création d'un tourne à gauche, rue du Maréchal Leclerc
- Le déclassement de la voie communale n°999 et la création d'une nouvelle voie dans le prolongement de la rue René Coty
- La réfection du Porche de la Perception
- L'équipement au numérique des classes des écoles élémentaires
- La réfection de la voirie (Rue du Haut du Wart et rue Amiot)
- La réfection du mur d'enceinte de la mairie
- L'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc (Face à la société Constant)
- La signalisation des zones industrielles
- L'Etude des travaux de réfection et d'étanchéité de l'Eglise

Au niveau des recettes, ces projets seront financés, en partie, par une politique active de recherche de subventions.

D'ores et déjà, la Ville a obtenu le soutien du Conseil Départemental pour les projets du Parking Condorcet, du Parking de la rue du Sac, du Rond-Point du Petit Chantilly, du prolongement de la rue René Coty, de la réfection du Porche de la Perception.

Elle demeure dans l'attente d'une réponse de la Région et de l'Etat pour les projets de création du groupe scolaire et de la réfection de l'Eglise.

Par ailleurs, les parlementaires sont également sollicités. La Sénatrice Caroline CAYEUX et le Député Olivier DASSAULT ont répondu favorablement pour les projets de signalisation des zones industrielles et d'acquisition d'une mini-pelle.

Les Sénateurs Alain VASSELLE et Yves ROME doivent nous répondre sur les projets de réfection de l'église et de poursuite de l'équipement de nos classes élémentaires au numérique.

C'est pourquoi, en aucun cas, la réalisation de ces projets ne bouleversera les équilibres financiers de la Ville.

Ainsi, en cas d'imprévus ou de cas de force majeure (Ex : Charges nouvelles, sinistres, gestion de nouvelles compétences...), ces projets pourront faire l'objet d'un phasage plus long.

En ce qui concerne les emprunts, la Ville compte 5 emprunts dont le remboursement représente la somme de 575 800 euros (546 800 euros Capital + 29 000 Intérêt) pour 2016.

Nota : Trois emprunts arriveront à échéance en 2017

Nota² : L'opportunité d'un recours à l'emprunt n'est pas exclue, au regard des taux d'intérêt actuels, pour financer les travaux à venir.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que le budget principal de la Ville dégage :

- Excédent de fonctionnement de 450 748, 14 € pour le dernier exercice connu
- Excédent d'investissement de 1 024 347,87 €
- Soit un excédent global de 1 475 096, 01 €

Cet excédent vise également à financer nos opérations d'investissement.

Conclusion :

La situation financière de la Ville, malgré un contexte national structurellement compliqué, permet par une politique volontariste tant en matière de fonctionnement qu'en investissement de maintenir l'attractivité et d'assurer le développement futur de la Ville sans pour autant en modifier ses grands équilibres comptables.

Ce résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse de plusieurs mandats et d'un souci renouvelé de se remettre en question dans nos choix et décisions pour le mieux vivre et l'avenir de nos concitoyens.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX :

Résultats 2015 :

- Un excédent de fonctionnement de 24 339,16€
- Un excédent d'investissement de 239 421,40 €
- Soit un excédent de 263 760,56 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Résultats 2015 :

- Un excédent de fonctionnement de 95 612,47 €
- Un excédent d'investissement de 363 578,29 €
- Soit un excédent global de 459 190,76 €

Lancement Etude diagnostique Assainissement

Lancement Etude captage

Ces études peuvent être financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau

BUDGET ANNEXE DE LA SALLE Robert GOURDAIN :

Résultats 2015 :

- Section de fonctionnement un excédent de 3 536,38 €
- Section d'investissement un déficit de 3 536,38 €

Lecture faite, Monsieur Sébastien PULLEUX demande quel sera le reste à charge des travaux d'investissement pour la Ville.

Il s'étonne du nombre importants de projets dans un contexte économique incertain.

Il craint des charges trop lourdes à supporter, notamment en matière d'assainissement.

Monsieur Lionel CHISS explique qu'il soutiendra toute demande de subvention de la Ville. Ce qui ne signifie pas pour autant son adhésion aux projets menés.

D'autres projets lui semblent devoir mériter plus d'attention comme l'aménagement des Places, la voirie, l'accessibilité des zones d'activité ou une politique fiscale attractive en direction des entreprises

Il demande quelle vision de la Ville a la Municipalité sur 10 ans. Quelle est la population à atteindre ?

Il craint un surdimensionnement des projets tels que présentés. A titre d'exemple, il s'interroge sur la capacité maximale prévue pour l'accueil des élèves du futur groupe scolaire.

Monsieur le Maire acte le fait que Monsieur Lionel CHISS soutiendra toutes les demandes de subvention de la Ville.

Monsieur le Maire répond que la politique qu'il conduit, avec l'équipe municipale, vise à préparer l'Avenir.

Le projet de Pôle Santé et de Halle vise à redynamiser le cœur de ville. A ce sujet, il rappelle que la redynamisation des centre-bourgs est une action soutenue par l'Etat notamment dans le cadre des projets soumis à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et comme l'indique le second point à l'ordre du jour, via un dispositif de soutien exceptionnel à l'investissement.

Par ailleurs, il expose que la mise aux normes d'accessibilité empêche l'arrivée d'un sixième orthophoniste.

Il constate que les habitants de Bresles sont obligés de se rendre à l'extérieur de la commune pour consulter un kinésithérapeute, une sage-femme ou encore un dentiste. En tant que Médecin, il a conscience qu'il y a nécessité de préparer le renouvellement des praticiens qui feront valoir, dans les prochaines années, leurs droits à retraite.

C'est pourquoi, il cherche à répondre, dès maintenant, aux besoins de demain. La création d'un pôle santé est un outil pour attirer de jeunes praticiens.

D'autre part, il veut éviter la disparition des commerces de proximité. Aussi, le projet de Halle a pour objet d'animer le centre-ville, de créer les conditions du maintien et du développement des commerces. A cet effet, la Ville travaille à la mise en place d'un marché du terroir sur les bases de celui de Saint-Just-en-Chaussée, à la promotion d'évènements culturels etc.

Il appelle Monsieur Lionel CHISS à le mettre en contact avec toute personne susceptible de vouloir établir un commerce à Bresles.

Il souhaite avant toute chose éviter le saupoudrage, source de dépenses immédiates, qui ne traitent pas les sujets en globalité et engendre à long terme des dépenses supplémentaires.

C'est pourquoi, le projet de groupe scolaire fera l'objet d'un phasage dans sa réalisation en tenant compte notamment des fluides, pour obtenir des économies de fonctionnement sur nos dépenses, de l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles ainsi que l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves.

Il signale également qu'il n'omet ni les trottoirs, ni les places de la Ville. Des crédits et un calendrier sont prévus.

En ce qui concerne l'assainissement, il s'adapte aux évolutions institutionnelles. La Ville a lancé un diagnostic des réseaux d'assainissement. Elle fait son travail. Néanmoins, il y a lieu de tenir compte de la fusion de la CCRB et de la CAB. Il n'y a pas de sens à engager une nouvelle politique d'investissement à la veille d'un transfert de compétence.

Toutefois, force est de constater, au 9 mars, l'élaboration des budgets 2016 est source d'incertitudes. La Ville n'a pas encore reçu les notifications des dotations par l'Etat à titre d'exemple.

Toutefois, Monsieur le Maire explique que les projets de parking de la rue du Sac, d'aménagement du rond-point du Petit Chantilly et du prolongement de la rue René Coty seront conduits cette année.

INVESTISSEMENT - APPEL A PROJETS RELATIF A LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courriel en date du 17 février, les services de la Préfecture ont souhaité attiré l'attention de la Ville sur un nouveau dispositif dit de soutien à l'investissement public local.

Monsieur le Maire précise que les dossiers sont à déposer au 15 mars 2016 au plus tard.

C'est pourquoi, il propose de soumettre le dossier de Pôle Santé / Halle / Logement à ce dispositif exceptionnel au titre de la revitalisation et du développement des bourgs-centres.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide au titre du dispositif dit de soutien à l'investissement public local (revitalisation et développement des bourgs centres) pour le projet de Pôle Santé / Halle / Logement.

FONCIER - EPFLO GENDARMERIE - POLE SANTE / HALLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de saisir l'établissement public foncier de l'Oise (EPFLO) pour les projets ci-dessous :

- Ancienne gendarmerie
- Halle de Plein vent et abords – Création d'un Pôle Santé (Parcelle 327, 339 et 340)

Il précise que le recours à l'EPLO n'engendre aucune dépense pour la Ville.

Monsieur VANDEWALLE demande à Monsieur le Maire si la Ville est en contact avec les propriétaires des parcelles concernés.

Monsieur le Maire explique que des négociations sont en cours.

Monsieur CHISS demande l'objet de cette saisie.

Monsieur le Maire explique l'EPFLO prend en charge l'acquisition des terrains en lieu et place de la Ville, ce qui permet un gain de trésorerie et/ou évite d'alourdir les finances de la commune.

Monsieur CHISS demande quel est le projet de la Ville pour l'ancienne gendarmerie ;

Monsieur le Maire explique que la Municipalité connaît une forte demande en matière de logements, notamment de Breslois, dont les enfants souhaitent rester sur le territoire communal.

Il souhaite éviter que l'ancienne gendarmerie ne devienne une « verrue » ou un « squat » et a sollicité, dans cet état d'esprit, les services du Département, les bailleurs sociaux dont l'OPAC (Propriétaire d'une partie des terrains), pour étudier toutes les possibilités de reconversion de ces terrains.

Il explique que là encore, il cherche à favoriser la mise en place d'opportunités nouvelles pour créer les conditions du développement de Bresles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à recourir aux services de l'EPFLO.

DROIT DE PLACE – FETE FORAINE ET PAQUES – ACTUALISATION

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de préciser les délibérations prises par l'assemblée en date des 18 juin 2014 et 18 février 2015 afin d'y indiquer pour chaque tarif une durée ou une périodicité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUTRIAUX Bruno,

ADOpte, à l'unanimité, les tarifs tels que proposés ci-dessous.

	TARIFS ACTUELS	<u>PROPOSITIONS</u>
DROITS DE PLACE		
Marché / ml	1,00	1,00 *
branchement	3,75	3,75 *
	<u>Au 1^{er} SEPTEMBRE 2014</u>	<u>Au 15 MARS 2016</u>
fête patronale / m ²	1,50	2,00 *
Grandes caravanes des forains	12,00	12,00 *
Petites caravanes des forains	7,00	7,00 *
branchements forains	50,00	50,00 *
Stationnement camion pour la vente de denrées alimentaires/ml	1,50	1,50 *
Et branchement électrique	7,00	7,00 *
Stationnement des camions vente (ensemble articulé/camion/camion avec remorque/tracteur avec remorque)	100,00	100,00 *
Installation d'un cirque	50,00	50,00 *

*Du jeudi 14h00 au mercredi minuit.
Toute journée supplémentaire = 50 €

PATRIMOINE – VEHICULE COMMUNAL – CESSION ET SORTIE D'INVENTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le parc des véhicules communaux comprend un véhicule immatriculé 1582 WE 60, de marque FIAT.

Considérant l'état de vétusté du véhicule (Tracteur acquis en 1992 – 12 000 heures de service) et la nécessité des réparations importantes, il propose aux membres du Conseil Municipal de sortir de l'inventaire du parc des véhicules communaux de la Ville ce tracteur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CRUCET Christophe, qui précise que ce matériel sera remplacé par un plus petit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACTE la sortie de l'inventaire du parc des véhicules communaux du tracteur immatriculé 1582 WE 60, de marque FIAT.

ASSOCIATION - SUBVENTION – CONVIVIALES DE NOS AINES

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 300 euros à l'association FLAG pour l'animation du repas «les conviviales de nos aînés » qui aura lieu le dimanche 13 mars 2016 à l'EHPAD « L'Age Bleu ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FUMERY Anne

AUTORISE à l'unanimité, la Ville à verser une subvention d'un montant de 300 euros à l'Association FLAG pour l'animation du repas « Les Conviviales de nos aînés » à l'EHPAD « l'Age Bleu ».

DIVERS – MEDIATHEQUE – RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Madame JUNOD Karine présente à l'assemblée délibérante le rapport activité 2015 de la Médiathèque Madeleine ODENT.

Ce dernier n'appelle aucune observation de la part de l'Assemblée Communale.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Monsieur André DUTHOIT informe l'assemblée que les travaux de réfection du Porche de la Perception débutent le 14 mars 2016. Il explique que la durée des travaux est de trois mois et que le porche sera réservé aux seuls piétons pendant la durée du chantier. Les riverains sont d'ores et déjà prévenus et un affichage sera mis en place.

D'autre part, il rappelle l'invitation de l'association Détente et Loisirs à un apéritif, le vendredi 25 mars prochain, à 12h00, Salle Robert Gourdain

Monsieur Bertrand MUNIO rappelle que la commission voirie se réunira le 24 mars prochain.

Il explique que la réception des travaux de la rue du Wart a eu lieu le 7 mars 2016.

Madame Rose-May CHAMBRELLANT remercie d'avoir été citée pour sa participation bénévole au TAP.

Monsieur CHOQUET exprime sa confiance en la fiabilité de la politique conduite à travers le débat d'orientation budgétaire.

Madame Anne FUMERY

Invite les élus à se rendre en nombre au repas des conviviales de nos aînés qui aura lieu le Dimanche 20 mars 2016, à partir de 12h30 – salle Robert GOURDAIN

Elle invite également chacun à participer à la matinée éco-citoyenne du 19 mars. Le Rendez-vous est fixé à 9h00, Place du 8 mai.

Elle explique que cette initiative trouve son origine via une proposition de Madame Christine FABUREL

Monsieur le Maire informe des remerciements de :

- Etablissement français du sang pour la participation de la Ville au don du sang qui a eu lieu le jeudi 25 février 2016
- Principal du collège Condorcet pour le prêt gracieux de la salle Robert Gourdain le vendredi 26 février 2016 et la présence de plusieurs conseillers municipaux à l'occasion de l'intervention de Monsieur Malka BRAUN

Il informe également de :

- La projection du film « Les Saisons » le jeudi 24 mars 2016 à 20h30 – salle Robert Gourdain par l'association Ciné-Rural
- Du repas des « conviviales de nos aînés », le Dimanche 20 mars 2016, à partir de 12h30 – Salle Robert Gourdain
- De la rencontre d'auteur à la Médiathèque Madeleine ODENT le samedi 26 mars à partir de 15h00 avec David PRUDHOMME

Enfin, il fait lecture du courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Oise, Monsieur Jacky CREPIN, à propos d'une éventuelle fermeture d'une classe élémentaire pour la rentrée 2016/2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 21h30.